



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

#### **Note verbale datée du 17 novembre 2016, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, comme suite à la lettre du Coordonnateur du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité, en date du 7 septembre 2016 (S/AC/49.216/PE/OC.749), a l'honneur de lui faire tenir ci-joint des informations communiquées par le Bureau du procureur général près la Cour de cassation, qui relève du Ministère de la justice du Liban, sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 17 novembre 2016  
adressée au Président du Comité par la Mission  
permanente du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : arabe]

- La Commission spéciale d'enquête dans la lutte contre le blanchiment d'argent, qui relève de la Banque du Liban, a reçu pour instructions de faire le nécessaire pour que l'interdiction de voyager soit imposée aux individus concernés et le gel des avoirs aux entités désignées.
  - La Direction générale des douanes a reçu pour instructions d'empêcher l'entrée d'articles de luxe.
  - La Direction générale de la sûreté générale a reçu pour instructions d'empêcher l'entrée en territoire libanais des personnes inscrites sur la liste de l'interdiction de voyager.
  - Le Ministère des travaux publics et des transports a reçu pour instructions d'informer les ports maritimes qu'ils devaient refuser l'accès aux navires appartenant à la société Ocean Maritime Management Company, Limited (OMM), ainsi qu'aux bateaux de plaisance tels que les vedettes de particuliers.
-